

Approuvé par la Municipalité de Vufflens-le-Château

les 29.03.2021 et 10.05.2021  
La Syndique  
La Secrétaire

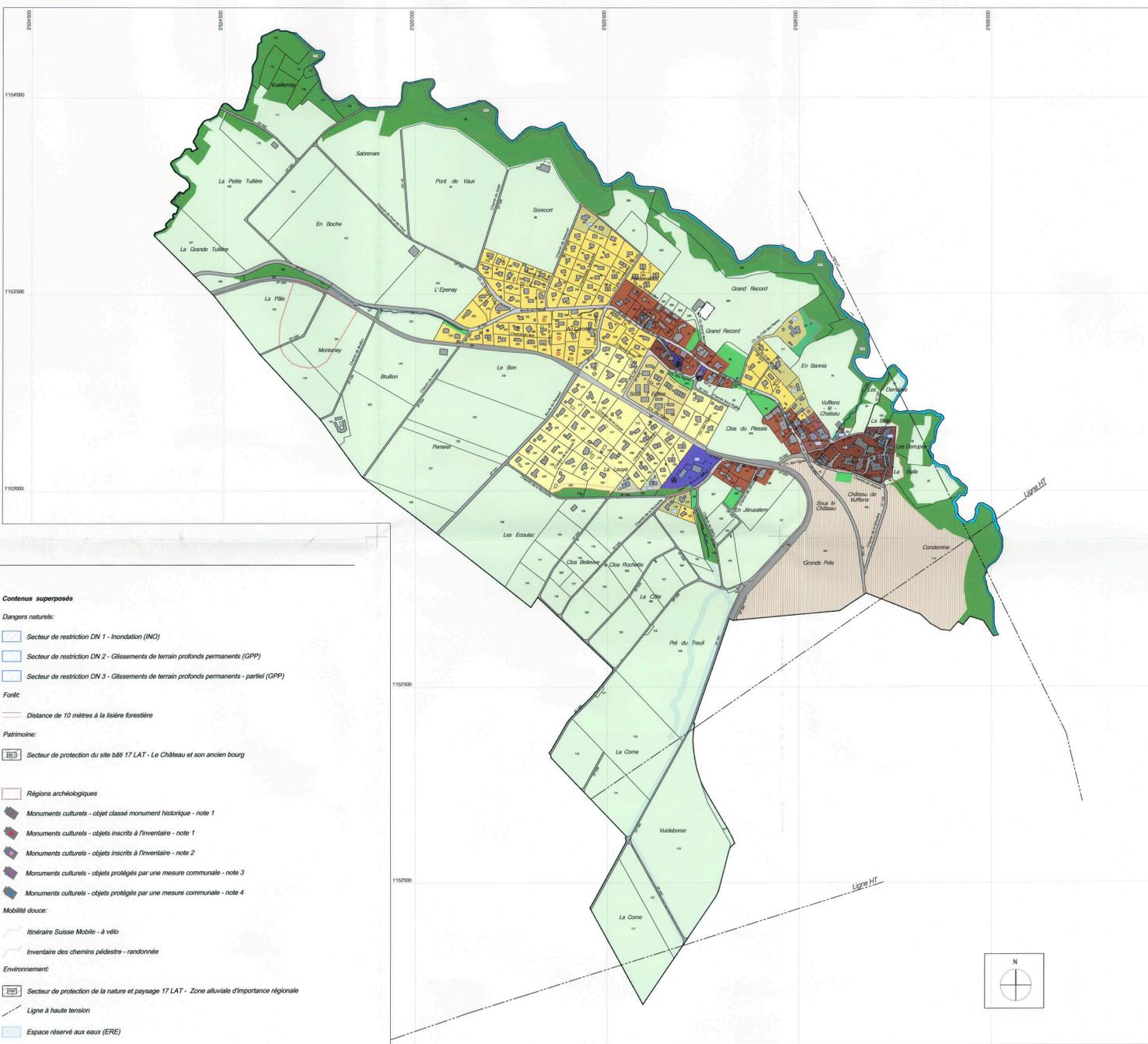
Soumis à l'enquête publique  
du 09.04 au 09.05.2021 et du 11.05 au 10.06.2021  
La Syndique  
La Secrétaire

Adopté par le Conseil Général de Vufflens-le-Château dans sa séance  
du 28.06.2021  
Le Président  
La Secrétaire

Approuvé par le Département compétent  
Lausanne le :  
La Cheffe du Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

Plan de base état conformément aux données cadastrales fournies  
N° d'assiette publique  
6 avril 2021



LEGENDE DU PLAN D'AFFECTATION

- Périmètre du PA
- ZONES A BÂTIR 15 LAT**
  - Zone d'habitation de très faible densité A
  - Zone d'habitation de très faible densité B
  - Secteur à disposition particulière - respect d'une cote d'altitude maximale de 488.5m
  - Zone centrale - Cette zone fait l'objet d'un plan de détail "zone centrale"
  - Zone affectée à des besoins publics (A, B et C)
  - Zone de verdure
  - Zone de desserte
  - Zone ferroviaire
  - Parcelles concernées par l'art. 1.6 du règlement (disponibilité des terrains à bâtir)
- ZONES AGRICOLES 16 LAT**
  - Zone agricole
  - Zone agricole protégée
- ZONE À PROTÉGER 17 LAT**
  - Zone des eaux
- AUTRE ZONE 18 LAT**
  - Aire forestière selon constatation du 30.04.2020
  - Aire forestière à titre indicatif
  - Zone de desserte
  - Zone ferroviaire

- Contenus superposés**
- Dangers naturels:**
  - Secteur de restriction DN 1 - Inondation (INO)
  - Secteur de restriction DN 2 - Glissements de terrain profonds permanents (GPP)
  - Secteur de restriction DN 3 - Glissements de terrain profonds permanents - partiel (GPP)
- Forêt:**
  - Distance de 10 mètres à la lisière forestière
- Patrimoine:**
  - Secteur de protection du site bâti 17 LAT - Le Château et son ancien bourg
- Régions archéologiques**
- Monuments culturels - objet classé monument historique - note 1**
- Monuments culturels - objets inscrits à l'inventaire - note 1**
- Monuments culturels - objets inscrits à l'inventaire - note 2**
- Monuments culturels - objets protégés par une mesure communale - note 3**
- Monuments culturels - objets protégés par une mesure communale - note 4**
- Mobilité douce:**
  - Itinéraire Suisse Mobile - à vélo
  - Inventaire des chemins pédestre - randonnée
- Environnement:**
  - Secteur de protection de la nature et paysage 17 LAT - Zone alluviale d'importance régionale
  - Ligne à haute tension
  - Espace réservé aux eaux (ERE)

Agrandissement "Village" 1/2000

